



LETTRE D'INFORMATION

la lettre d'information de la commune de Bassillac et Auberoche

AU SOMMAIRE :

- **Alsh de le Change.**
- **Tennis couverts de Bassillac.**
- **Assainissement Le Change.**
- **Inauguration de l'école maternelle de Bassillac.**
- **Élections du conseil municipal junior.**
- **Rénovation de nos structures.**
- **Infos pratiques.**



Cécile Lumello 1ère Adjointe
06.17.23.31.43



Michel Beylot Maire
06.26.10.89.56

Chère concitoyenne, Cher concitoyen,

L'année 2025 vient de démarrer avec, pour notre pays, un budget élaboré et voté dans la douleur. Le budget de notre commune sera présenté courant avril, après la connaissance définitive des résultats de 2024 et la notification, par la direction des finances publiques, des différentes dotations pour 2025.

Ce sera le dernier budget de notre mandature. Il ne fera que finaliser les principaux investissements déjà engagés, comme la création de l'ALSH de Le Change et les courts de tennis couverts de Bassillac.

Naturellement, il permettra de poursuivre nos efforts, principalement sur l'entretien de la voirie et la propreté de la commune.

Nous inaugurerons très prochainement, en présence de Mme la Préfète, l'école maternelle de Bassillac. À cette occasion, et comme voté à l'unanimité par notre conseil municipal, le groupe scolaire portera le nom du maire honoraire de la commune historique de Bassillac.

Nous en profitons d'ores et déjà pour inviter les nouveaux habitants de la commune de Bassillac et Auberoche à venir nous rencontrer autour d'un verre de l'amitié le samedi 22 mars à 11 h, à la salle des fêtes de Bassillac.

Cordialement,
Michel BEYLOT et Cécile LUMELLO

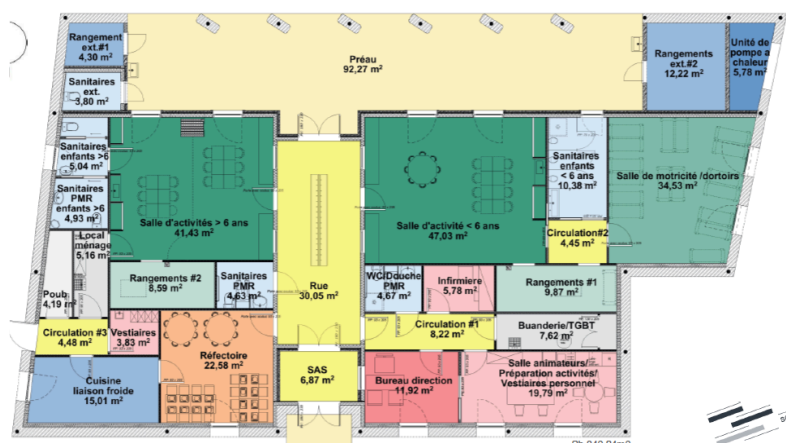
LE MOT DU MAIRE

1-ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE LE CHANGE:

La commune de Bassillac et Auberoche a le plaisir d'annoncer la **création d'un nouveau centre de loisirs** sur le village. Ce nouvel espace d'accueil permettra d'élargir l'offre de services à destination des familles et de répondre aux besoins grandissants en matière d'accueil des enfants et adolescents.

Ce centre accueillera les **jeunes de 3 à 12 ans**, aussi bien sur le temps périscolaire que sur le temps extrascolaire. L'objectif est d'offrir un cadre éducatif et ludique où chaque enfant pourra s'épanouir à travers des activités variées : ateliers manuels, jeux en intérieur et en extérieur, activités culturelles et sportives...

Avec ce nouveau centre, nous souhaitons favoriser le bien-être des enfants tout en apportant une solution adaptée aux familles en quête d'un mode de garde de qualité.



2 - TENNIS COUVERTS DE BASSILLAC :

Dans le cadre de l'amélioration des infrastructures sportives, la municipalité de Bassillac et Auberoche a le plaisir d'annoncer la création d'un nouveau complexe sportif couvert dédié à la pratique du tennis, situé à proximité du gymnase de Bassillac.

Ce complexe comprend **deux courts de tennis couverts**, offrant ainsi aux joueurs un espace adapté pour s'entraîner tout au long de l'année, quelles que soient les conditions météorologiques. Grâce à cette nouvelle installation, nous répondons à la demande croissante des amateurs de tennis tout en libérant des créneaux supplémentaires pour les autres disciplines sportives pratiquées dans le gymnase.

La réalisation de ce complexe a été rendue possible par une étude architecturale globalisée répondant aux règles et normes en vigueur. Ce projet permettra ainsi d'offrir aux habitants une infrastructure moderne et complémentaire au service du développement local.

3 - ASSAINISSEMENT LE CHANGE :

Les travaux se terminent après plus d'un an de chantier pour un coût de presque 2 millions d'euros. Ce vaste programme d'assainissement lancé par le Grand Périgueux en octobre 2023, **est désormais en fonction**.

Cet ouvrage comprend la création d'un réseau public de collecte des eaux usées soit environ 1,3 km de réseau, et 500 m de branchements, d'un poste de refoulement dans le bourg, ainsi qu'une station d'épuration.

Les **courriers pour l'autorisation** de raccordement devraient arriver dans les boîtes aux lettres des habitations concernées d'ici 1 mois.

4 - INAUGURATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE BASSILLAC

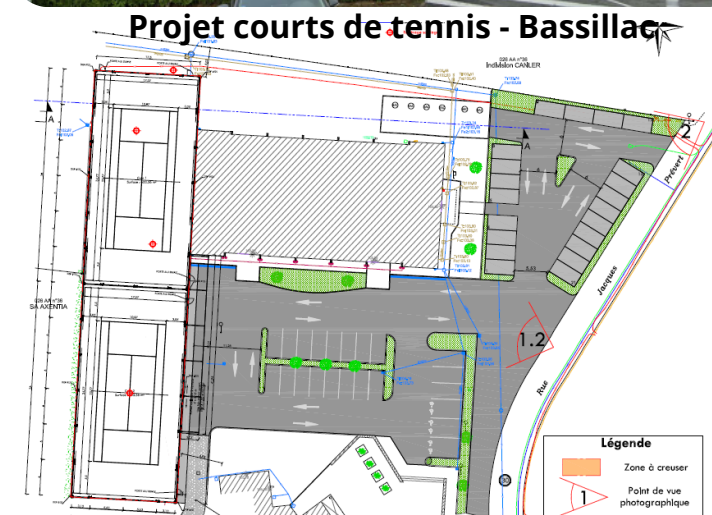
Le conseil municipal de Bassillac et Auberoche a voté en 2024 à l'unanimité pour nommer l'école de Bassillac « **Groupe scolaire Guy Leymarie** », en hommage à l'ancien maire (1989-2014).

À cette occasion, M. le Maire Michel Beylot, Mme la Préfète Marie Aubert, le Président du Conseil départemental Mr Germinal Peiro, M. Jacques Auzou Président du Grand Périgueux ainsi que de nombreux élus locaux dont le C.M.J **inaugureront l'école maternelle** rénovée, réalisée par l'architecte M. Chinours.

Nous profiterons de l'occasion pour mettre à l'honneur le **mur graffé par l'artiste local "Crazy One"**. Tous les parents d'élèves sont conviés à la cérémonie.



Projet courts de tennis - Bassillac



Projet courts de tennis - Bassillac



Station de traitement des eaux usées
Le Change



Ecole maternelle - Bassillac

Elections CMJ - Bassillac et Auberoche



5 - ELECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR

Jeudi 6 février, la mairie de Bassillac et Auberoche a accueilli la cérémonie de remise des écharpes aux jeunes élus du Conseil Municipal Junior (CMJ). M. Le Maire et Mme Lumello, première Adjointe, ont présidé l'événement en présence de maires délégués, des parents et de l'adjoint au Maire, Jean-Philippe Bagard.

M. Le Maire a **souligné l'importance du CMJ** pour la formation citoyenne des jeunes et leur rôle essentiel dans l'élaboration de projets pour la commune.

Jean-Philippe Bagard, pilotant cette initiative depuis quatre ans, accompagné de Charlène, parent d'élèves, a mis en avant la motivation des enfants et a rappelé que les élections du 17 janvier ont permis de désigner les jeunes maires délégués et adjoints parmi les élèves de CM2 des cinq écoles de Bassillac, Blis et Born, et Milhac d'Auberoche.

Chaque jeune élu a reçu son **écharpe tricolore**, symbole de sa fonction et de son engagement. Le CMJ a pour vocation d'initier les jeunes à la citoyenneté, de leur faire découvrir le fonctionnement d'une collectivité territoriale et de les sensibiliser aux valeurs de partage, de solidarité et de respect de l'environnement. Les jeunes élus se réuniront une fois par mois pour échanger, proposer des idées et **mettre en œuvre leurs projets**. Le CMJ est renouvelé chaque année.

Cette cérémonie marque le début de l'engagement citoyen des jeunes élus de Bassillac et Auberoche.

LISTE DE NOS ELUS AU C.M.J**Maire de Bassillac et Auberoche**

Agathe DEVILLEGER (M)

Maires Délégués de**Bassillac**

Amélia DURAND (D)

Fanny MEAUOONE (D)

Axel SEIZELARD (DS)

Adjoints

Gabrielle CHARENTON

Lorenzo LASTERNAS

Maires Délégués de Milhac**d'Auberoche**

Rudy OBOEUF (D)

Linoa GUILLON (D)

Adjoints

Mélie DUPUY

Maires Délégués de Blis et**Born**

Léo VILLESUZANNE (D)

Manon MIGNOT (D)

Adjoints

Abel LAVERGIN



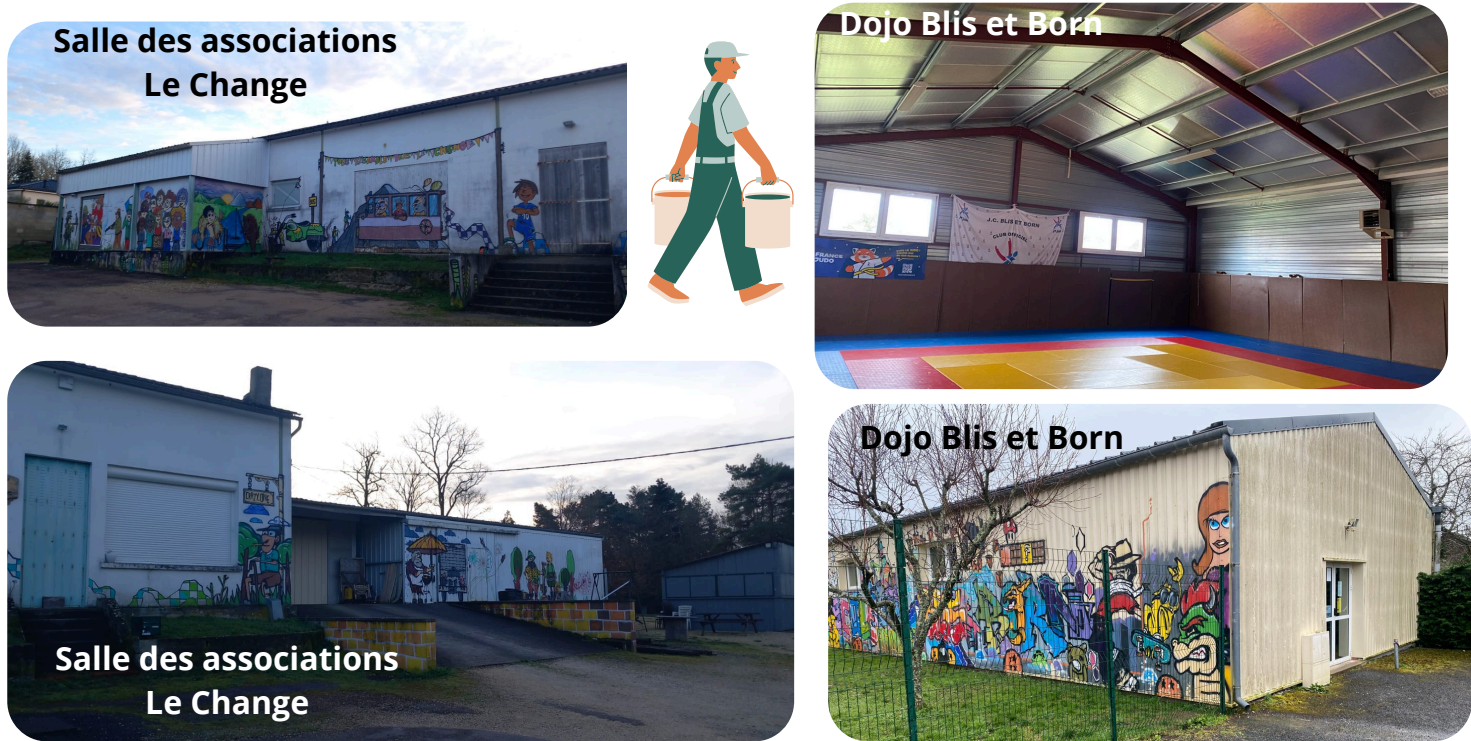
6- RÉNOVATION DE NOS STRUCTURES :

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la transition énergétique, nous avons décidé de lancer un **programme de rénovation** pour plusieurs bâtiments communaux. Pour l'année 2025, deux sites ont été retenus : la salle de judo de Blis et Born et la salle des associations de Le Change.

Dans un premier temps la salle de judo bénéficiera d'**importants travaux** visant à améliorer son confort et son efficacité énergétique : Installation d'un nouvel éclairage, réfection des plafonds avec isolation, renouvellement du système de ventilation, du chauffage ainsi qu'un aménagement des vestiaires.

La salle des associations de Le Change sera traitée dans le même état d'esprit.

Ces transformations s'inscrivent dans notre volonté d'**améliorer la performance énergétique** des infrastructures communales tout en offrant de meilleures conditions aux usagers.



7-LES INFOS PRATIQUES :

- Afin de lutter contre les dépôts de **déchets sauvages**, le SMD3 fait désormais des **contrôles aléatoires** et verbalise les contrevenants.
- **Le brûlage des déchets verts** : Le règlement départemental pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêts fixe un principe d'interdiction totale de brûlage des déchets verts sur l'ensemble du département. Les filières de valorisation des déchets verts doivent être privilégiées (broyage, paillage, compostage, mise en déchetterie). Certains brûlages de végétaux sont toutefois tolérés en l'absence de solutions alternatives. En l'absence de solution alternative, les brûlages sont tolérés en période de risque faible (**du 1er octobre au dernier jour du mois de février**). Le brûlage doit être déclaré en mairie par écrit et au minimum cinq jours avant la date prévue.

BASSILLAC ET AUBEROCHE

Nouveaux arrivants

BIENVENUE

L'équipe municipale prête une attention toute particulière à l'accueil des nouveaux arrivants sur la commune. Un cocktail d'accueil sera organisé à la salle des fêtes de Bassillac, en votre honneur, **le samedi 15 mars à 11h**. A cette occasion un kit de bienvenue vous sera offert.

Faites vous connaître auprès de votre mairie ou en nous suivant sur les réseaux sociaux afin de vous inscrire **avant le 8 Mars**